

# La découverte professionnelle en 3<sup>e</sup>

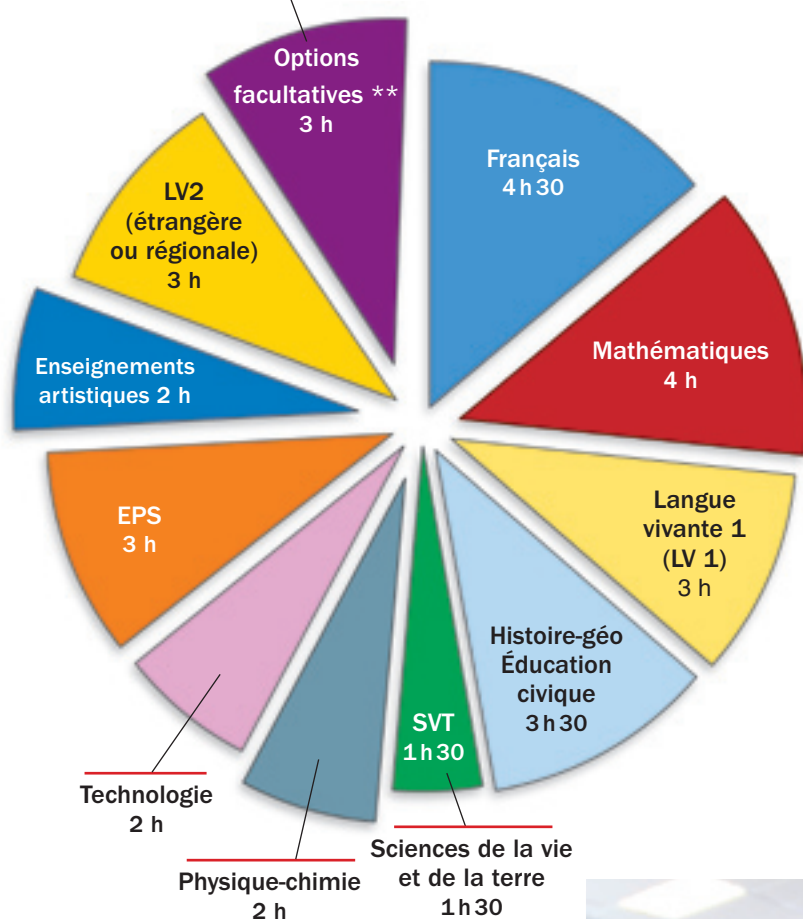


# La découverte professionnelle

## L'OPTION découverte professionnelle de 3 heures :

une option facultative proposée à tout élève, pour une première découverte du monde du travail afin de préparer son choix, le moment venu.

- Langue vivante (étrangère ou régionale)\*
- Langue ancienne : latin, grec
- **Découverte professionnelle**



### L'objectif

**Faire connaître les métiers, le monde professionnel, les formations.**

En lien avec les autres enseignements, cette option élargit et complète la culture générale des élèves.

- Découvrir les métiers, le quotidien d'un pilote, d'un pâtissier, d'un webmestre, d'un infirmier...
- Découvrir les milieux professionnels, comprendre comment s'organise le travail dans une entreprise, grande ou petite, dans une administration, dans un laboratoire de recherche...
- Découvrir les formations, connaître les principaux diplômes (CAP, bac, BTS, licence, diplôme d'ingénieurs...), savoir comment et où les préparer (formation initiale, apprentissage, formation continue...), où se renseigner (CIO, Onisep...).

\* LV régionale quand la LV2 étrangère est comprise parmi les enseignements obligatoires ou inversement.

\*\* Dans la mesure des possibilités, certains élèves peuvent suivre plusieurs options facultatives à la fois.





## Les activités

### Des activités concrètes et décloisonnées

- Recherche et analyse de documents, exposés et dossiers de synthèse à partir des informations collectées.
- Interviews de professionnels qui expliquent leur métier, ou d'élèves et d'étudiants qui commentent leur parcours...
- Visites, séquences d'observation ou stages dans les entreprises, les administrations (publiques, hospitalières...), les ateliers, les laboratoires et réalisation de reportages sur les métiers...

## Une question sur les métiers ou les formations ?

Des réponses sur

**[www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)**



## L'organisation

### 3 heures avec une équipe pluridisciplinaire

- Les élèves sont impliqués activement. Loin d'un cours théorique, les séquences pédagogiques sont organisées par une équipe pluridisciplinaire (professeurs, documentaliste, conseiller principal d'éducation, conseiller d'orientation-psychologue...).
- Cette option accueille les élèves venant de plusieurs classes.
- Elle donne lieu à une évaluation qui est prise en compte dans le diplôme national du brevet, comme toute option facultative.

## Le MODULE de découverte professionnelle de 6 heures

**Ce module de découverte professionnelle de 6 heures permet aux élèves qui envisagent une formation professionnelle après la classe de 3<sup>e</sup> de tester leurs centres d'intérêt.**

• Ce module a pour objectif de faire découvrir les **métiers** (à travers des activités pratiques par exemple), les **milieux professionnels**, les **lieux** et les **modalités de formation**.

Il permet à l'élève de construire un **projet personnel** à partir de ses points forts et de ses goûts, et de renforcer ainsi son envie d'apprendre.

• Les contenus

- Participation à la production d'un objet, d'un ouvrage ou d'un service,

- Construction de dossiers de synthèse et présentation de réalisations sous forme d'exposés,  
- Stages ou visites en lycées, CFA (centres de formation d'apprentis) et entreprises ; interviews d'élèves et de professionnels.

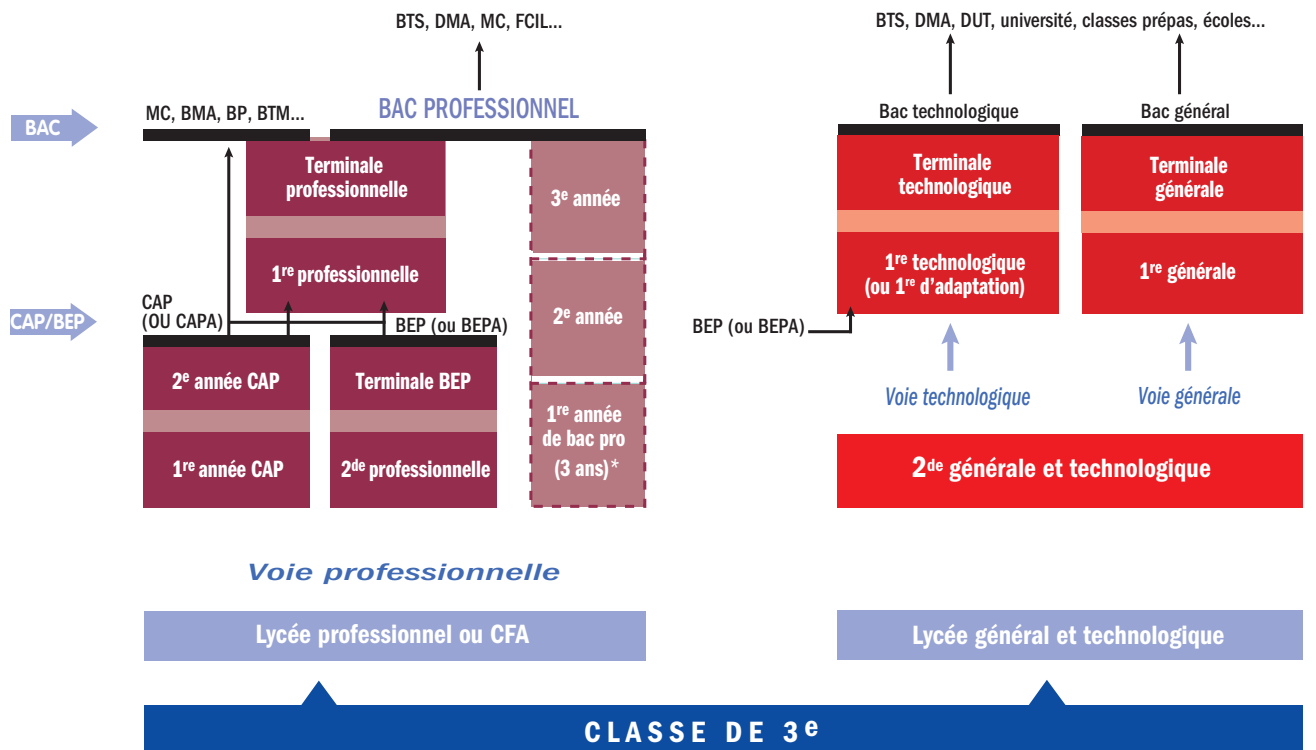
• Ce module, le plus souvent situé en lycée professionnel, est accessible sur demande de l'élève et de sa famille.

• Les élèves concernés par ce module continuent néanmoins à suivre les enseignements de la classe de 3<sup>e</sup>, à l'exception de la langue vivante 2 dont ils sont dispensés.

• Ce module donne lieu à une *évaluation* dont les résultats sont pris en compte dans le *diplôme national du brevet*.

# Du collège au lycée...

## Les principales voies de formation après la 3<sup>e</sup>



\* Bac professionnel 3 ans expérimental

### LEXIQUE

**BEP** : brevet d'études professionnelles

**BEPA** : brevet d'études professionnelles agricoles

**BMA** : brevet des métiers d'art

**BP** : brevet professionnel

**BTM** : brevet technique des métiers

**BTS** : brevet de technicien supérieur

**CAP** : certificat d'aptitude professionnelle

**CFA** : centre de formation d'apprentis

**DMA** : diplôme des métiers d'art

**DUT** : diplôme universitaire de technologie

**FCIL** : formation complémentaire d'initiative locale

**MC** : mention complémentaire

### Pour vous aider à connaître les métiers et à construire votre projet :

- faites le point avec votre professeur principal ;
- rencontrez le conseiller d'orientation-psychologue, soit au centre d'information et d'orientation (CIO), soit lors de sa permanence au collège ;
- consultez les publications de l'Onisep qui sont à votre disposition au CDI de votre collège et au CIO (fiches métiers, Dico des métiers...);
- consultez également le site internet de l'Onisep :

**www.onisep.fr**

### Découvrez

Les publications de l'Onisep !

